



Harcèlement d'une copropriétaire

Par **fairplay**, le **01/06/2013** à **14:37**

bonjour

Depuis une dizaine d'années cette copropriétaire attaque au tribunal le syndic et les représentants syndicaux (dont je fais partie) pour des questions futiles concernant la propriété. La plus part du temps elle est déboutée de sa demande mais à chaque fois nous sommes obligés de prendre avocat pour nous défendre alors que cette dame utilise son assurances (droit et recours) et qu'elle ne dépense rien mais vient avec arrogance à chaque assemblée annuelle alourdir la réunion !

la dernière question en date "sa terrasse est inondée par le voisin qui en surplomb" la situation est en rez de jardin et les terrasses sont en dégradées et que bien sûr quand il y a de fortes pluies quelques flaques d'eau sont sur son sol.

Comment réagir à cet harcèlement (elle le fait également dans une propriété qu'elle possède) continue ? presque à chaque réunion annuelle nous avons une plainte déposée au tribunal !

Merci de votre réponse

Par **HOODIA**, le **03/06/2013** à **22:08**

Ne manquez pas de faire aussi un dépôt de plainte avec comme motif harcèlement ! (par le CS et son président)

Que voulez vous faire de plus ?